

**DELIBERATION N° 18/414 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A LA DEMANDE DE LEVEE  
DU SECRET-DEFENSE DANS LE DOSSIER DU CRASH DE LA CARAVELLE  
AIACCIU-NIZZA DU 11 SEPTEMBRE 1968**

**SEANCE DU 26 OCTOBRE 2018**

L'an deux mille dix huit, le vingt six octobre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 11 octobre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, François ORLANDI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI,

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Véronique ARRIGHI à Mme Juliette PONZEVERA  
M. François BENEDETTI à Mme Laura Maria POLI  
Mme Mattea CASALTA à Mme Jeanne STROMBONI  
M. Marcel CESARI à Mme Muriel FAGNI  
Mme Christelle COMBETTE à Mme Santa DUVAL  
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Anne PIERI  
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Isabelle FELICIAGGI  
M. Paul LEONETTI à M. Michel GIRASCHI  
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à M. Jean-Louis DELPOUX  
Mme Nadine NIVAGGIONI à Mme Fabienne GIOVANNINI  
Mme Marie-Hélène PADOVANI à Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI  
M. Julien PAOLINI à Mme Danielle ANTONINI  
M. Paulu Santu PARIGI à Mme Anne TOMASI  
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI  
M. Jean-Guy TALAMONI à Mme Pascale SIMONI

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 66,
- VU la motion déposée par M. Romain COLONNA, au nom du groupe « Femu a Corsica », à laquelle se sont associés tous les groupes de l'Assemblée de Corse,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

### ARTICLE PREMIER :

**ADOpte** la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** plusieurs éléments et indices concordants qui laissent penser qu'un tir de missile lié à des exercices militaires est à l'origine du crash de l'avion qui effectuait la traversée Aiacciu-Nice le 11 septembre 1968,

**CONSIDERANT** les nombreuses actions en justice qui n'ont pu aboutir jusqu'alors à la manifestation de la vérité, se heurtant à plusieurs obstacles notamment celui de la prescription,

**CONSIDERANT** l'ouverture d'une information judiciaire dans le cabinet du doyen des juges d'instruction de Nice, M. Chemama, du chef de soustraction de documents et de recel de preuves,

**CONSIDERANT** le fait que les éléments recueillis dans le cadre de cette information ont conduit le juge à solliciter la levée du secret-défense concernant un certain nombre de pièces et documents,

**CONSIDERANT** l'exigence absolue de vérité et de justice face à la douleur immense des familles et l'impossibilité d'un deuil accompli dans ce contexte d'incertitude et d'ignorance,

**CONSIDERANT** ce que le Président de la République Emmanuel Macron écrit lui-même dans un courrier en date du 2 octobre 2017 en réponse à un précédent courrier du Président Gilles Simeoni : « il m'apparaît évident que tous les moyens doivent être mis en œuvre pour comprendre les causes de ce drame et qu'aucun obstacle ne devra être opposé à l'établissement de la vérité »,

**CONSIDERANT** la lettre en date du 17 octobre 2018, cosignée par le Maire de Nice, Christian Estrosi, le Maire d'Aiacciu, Laurent Marcangeli, le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Renaud Muselier, le Président du Conseil Exécutif de Corse, Gilles Simeoni, le Président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy

Talamoni, saisissant le Président Emmanuel Macron pour une levée du secret-défense dans ce dossier,

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**EXPRIME** sa solidarité aux familles des victimes et son soutien au combat qu'elles mènent sans relâche depuis 50 ans au service de la vérité et de la justice.

**SAISIT** solennellement à son tour le Président de la République Emmanuel Macron pour lui demander de solliciter le Ministre des Armées en vue d'ordonner la levée du secret-défense dans ce dossier. »

### **ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 26 octobre 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	DEMANDE DE LEVEE DU SECRET-DEFENSE DANS LE DOSSIER DU CRASH DE LA CARAVELLE AIACCIU-NIZZA DU 11 SEPTEMBRE 1968
<b>Identifiant acte</b>	02A-200076958-20181026-023988-DE
<b>Identifiant interne</b>	023988
<b>Date de réception par la préfecture</b>	9 novembre 2018
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	26 octobre 2018
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.4

[Fermer](#)